



Fiche d'inscription à la brocante

Dimanche 28 mai 2017
Rue du Chemin Vert
de 8h à 18h
(à remplir par l'exposant)

Nom : Prénom :

Profession.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Longueur souhaitée : (multiple de 2 mètres et maximum 4 m) X 8 € = €

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Règlement par chèque à l'ordre du **Trésor Public**.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) nom et prénom :

Adresse :

N° du permis de conduire ou carte d'identité :

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de types braderie ou vide grenier au cours de l'année 2017 (article 21 de la loi qui a été modifié par le code de commerce. -art.L310-2).

Fait à Le

Signature

Conditions générales :

Aucun remboursement n'est possible après inscription quel que soit le motif.

Cette manifestation est une brocante-vidé grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.

La Ville de Romainville décline toutes responsabilités (vol, casse, etc...).

Le ramassage des objets invendus sera assuré par les exposants.

Des poubelles seront à votre disposition.

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

Réglementations

La vente et l'échange des objets mobiliers usagés et assimilés sont réglementés par les articles R 321- 1 à R 321-12 du nouveau Code Pénal.

Toute personne qui organise dans un lieu public ou ouvert au public une manifestation en vue de la vente ou de l'échange d'objets doit tenir, jour par jour, un registre permettant l'identification de tous ceux qui offrent à la vente ou à l'échange ces objets.

Ce registre doit être tenu, pendant toute la durée de la manifestation à la disposition des services fiscaux, des douanes et des services de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

A la fin de la manifestation, et au plus tard dans le délai de huit jours, il doit être déposé à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de la manifestation.

Nous vous demandons donc de remplir strictement cette fiche et de la remettre accompagnée du règlement au Service Vie Locale (01 49 15 55 68) en Mairie.

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre chèque libellé à l'ordre du Trésor public.
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr